

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 01 mars 2016

**Président de séance** : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

**Présents** : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire,  
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint,  
Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Mélanie BRESSION, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT, Conseillers

**Représentés** : Madame Anne MILLOT par Madame Mélanie BRESSION,  
Madame Laurence HOURLIER par Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX

Secrétaire de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

### **Ordre du jour:**

- Bail des Acacias résiliation du gérant M. Seguin et reprise du bail par la société UMI, représentée par M. Coulon
- Renouvellement du contrat de Franck Ajoux avec augmentation de son temps de travail
- Recrutement d'un salarié pour le camping et le PIT.
- Date d'ouverture et fermeture du camping
- Dépassement de l'effectif au périscolaire
- Cantine : inscription à la semaine ou à la carte
- Participation frais de fonctionnement de l'école
- Facturation des NAP , proratisé avec arrondi au trimestre
- Compte-rendu du conseil de classe, projet d'accueil des enfants de plus de 2 ans
- Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy pour 2015/2016.
- Convention avec le CDG89 relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux.
- Délibération pour le forfait d'éclairage public
- Désignation de deux référents pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Dépenses à imputer à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies"
- Fixation du prix du loyer du logement 55 rue du Colonel Rozanoff
- Divers

Monsieur le Maire demande l'accord des élus afin d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- la prolongation du délai de remise de l'agenda des travaux d'accessibilité à 12 mois.
- Le déblocage du prêt auprès de la Banque Populaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2016 est adopté à l'unanimité avec une remarque de Monsieur JOVET qui tient à préciser que les commissions "Jeunesse, Tourisme, Patrimoine, Environnement" et " Culture, Information, Ecoute" ne sont pas tenues et que l'on peut donc les supprimer. Il a envisagé d'envoyer un courrier au Préfet à ce sujet.

### 1) RÉSILIATION DU BAIL DES ACACIAS ( D 2016 011)

Le Maire rappelle aux élus que Monsieur SEGUIN gérant de la SARL des Acacias, a donné son préavis de résiliation de bail pour le 29 février 2016, pour les locaux situés 46 rue du Colonel Rozanoff.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la résiliation de bail de la SARL des Acacias à compter du 29 février 2016.

### 2) LOCATION LOCAUX 46 RUE DU COLONEL ROZANOFF ( D 2016 024)

Le Maire rappelle aux élus que la SARL des Acacias ayant donné son préavis pour la résiliation du bail, les locaux situés 46 rue du Colonel Rozanoff se trouvent vacants.

La société S.A. UMI représentée par M. COULON propose qu'on lui établisse un bail pour ces locaux à compter du 1er mars 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de louer les locaux du 46 rue du Colonel Rozanoff à la société S.A. UMI à compter du 1er mars 2016 jusqu'au 31 août 2016. Le loyer mensuel sera de 600€. Au terme de ce bail le loyer pourra être révisé et la signature d'un bail commercial sera envisageable auprès d'un notaire.

### 3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FRANCK AJOUX ET AUGMENTATION DE SON TEMPS DE TRAVAIL ( D 2016 012)

Le Maire propose aux élus de renouveler pour un an le contrat de Franck AJOUX avec une augmentation de son temps de travail dès le 4 mai 2016. Il s'agit d'un contrat aidé financé en partie par Pôle Emploi et en partie par la commune. Le temps de travail passera de 24 heures par semaine à 35 heures par semaine. Cette augmentation de 11 heures sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le renouvellement du contrat de Franck AJOUX et l'augmentation de son temps de travail à compter du 4 mai 2016 jusqu'au 3 mai 2017 dans le cadre d'un contrat aidé.

### 4) RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ AU CAMPING (D 2016 025)

Devant la charge de travail que représente la gestion du camping, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un salarié supplémentaire. Il charge la commission camping de recruter cette personne et de définir les modalités du poste et autorise le Maire à signer le contrat de travail.

### 5) DATE D'OUVERTURE ET FERMETURE CAMPING

Il est décidé que le camping municipal "le Petit Port" serait ouvert du 1er avril au 30 septembre 2016.

### 6) DÉPASSEMENT DE L' EFFECTIF PÉRISCOLAIRE

Le Maire informe les élus que suite à leur demande d'éclaircissement avant de décider d'engager des frais sur le problème du dépassement de l'effectif au périscolaire, la directrice des NAP a finalement trouvé une solution. Celle-ci consiste à déplacer des enfants de petite section vers les plus grands sur le temps de midi. Ainsi, il n'est plus utile d'embaucher du personnel supplémentaire.

### 7) INSCRIPTION A LA CANTINE ( D 2016 013)

Le Maire explique aux élus que l'inscription des enfants à la cantine au jour le jour pose des problèmes d'organisation de personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que les parents devront inscrire leurs enfants à la semaine ou pour des jours fixes dans la semaine. En cas d'absence la procédure reste identique, il faut contacter la Mairie avant 9h30. Les repas occasionnels ne seront plus acceptés mais des dérogations pour motif grave et sur présentation de justificatifs pourront être accordées.

#### 8) PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ( D 2016 015)

Le Maire explique aux élus que le calcul annuel de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pose problème pour les élèves qui arrivent et partent en cours d'année. Il faut repenser le mode de calcul.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'un calcul avec deux périodes, à savoir une première facturation de septembre à décembre de l'année N et une seconde de janvier à juin de l'année N+1.

Pour les élèves qui arrivent ou partent en cours d'année, le calcul sera proratisé au mois. Le mois commencé sera dû dans sa totalité.

#### 9) FACTURATION DES NAP ( D 2016 016)

Le Maire explique aux élus que le calcul annuel de la facturation des NAP pose problème pour les élèves qui arrivent et partent en cours d'année. Il faut repenser le mode de calcul.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que la facturation se fera au trimestre. Le trimestre commencé sera dû, non proratisé et non remboursable.

#### 10) COMPTE RENDU DU CONSEIL DE CLASSE

L'école connaît une diminution d'effectif. En effet, à la rentrée de 2015 seulement 70 enfants étaient inscrits, or les fermetures de classes s'effectuant de manière aléatoire dans les établissements accueillant moins de 80 élèves, l'école de Châtel-Censoir se trouve menacée.

Lors du conseil d'école une solution a été envisagée : l'accueil des enfants de moins de 3ans.

Les élus demandent à voir le projet d'école afin d'en délibérer lors d'un prochain conseil.

#### 11) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY ( D 2016 017)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collège et lycée de Toucy, pour l'année scolaire 2015/2016. Le montant annuel est de 34.49€ par élève transporté. Cette participation concerne 6 enfants dans notre commune, pour un total de 206.94€

#### 12) CONVENTION AVEC LE CDG 89 ( D 2016 018)

Le Maire explique aux élus que le Centre De Gestion de l'Yonne (CDG89) a envoyé une convention aux communes, relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG89 dans le cadre des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte que le CDG89 prenne en charge les honoraires des médecins, qu'il nous avise en fin de mois du montant total dû par la collectivité. Ils autorisent le Maire à signer ladite convention.

### 13) FORFAIT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ( D 2016 020)

Le Maire explique aux élus que la commune a le choix du forfait concernant la maintenance de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après avoir examiné les choix et délibéré, choisit à l'unanimité le forfait de 6 passages par an pour les 230 lampadaires et 1 visite de nettoyage ponctuelle à la demande de la commune.

### 14) DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS POUR LE PLUI ( D 2016 021)

Le Maire rappelle aux élus qu'en date du 16 décembre 2015 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). A ce titre, il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant qui participeront aux réunions de suivi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne :

- Michel GUILBERT comme référent titulaire
- Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE comme référent suppléant

### 15) DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES" (D 2016 019)

Le Maire expose aux conseillers que, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies", il convient de détailler les dépenses imputées sur cet article en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide des imputations sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », en section de fonctionnement du budget communal et précise que l'affectation de ces dépenses s'entend dans la limite des crédits inscrits au budget.

### 16) FIXATION DU PRIX DU LOYER DU LOGEMENT 55 RUE DU COLONEL ROZANOFF ( D 2016 022)

Le Maire annonce aux élus que la rénovation du logement situé 55 rue du Colonel Rozanoff est terminée. Il convient désormais de fixer le tarif mensuel afin de le proposer à la location.

Considérant qu'il s'agit d'un F3 de 89m<sup>2</sup>, entièrement rénové, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le tarif mensuel du loyer à 450€. Ce prix s'entend hors eau et électricité.

### 17) PROLONGATION DE 12 MOIS DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ (D 2016 023)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet pour une durée de 12 mois.

### 18) DEBLOCAGE DU PRET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré demande à la Banque Populaire de bien vouloir procéder en interne, de façon exceptionnelle, aux remboursements des prêts existant:

- N°07070688 : Travaux voirie SIVOM 2002/2004,
- N°07070692 : Parcours de santé,

- N°07081991 : Achat bâtiment Guillon,
- N°07081992 : Terrain Dessapt,
- N°07081993 : Terrain consort Tapin,
- N°07093617 : Construction de la nouvelle école,
- N°07093620 : Modernisation de la voirie, rue des Vaux Roumis,
- N°07111030 : Construction parking,

par le déblocage du prêt de 659 842.72€ augmenté du montant total des pénalités de remboursement de 12 300.98€ soit un capital total de 672 143.70€.

### 19) DIVERS

- L'Archevêque d'Auxerre sera présent le vendredi 25 mars 2016 à 18h à l'Église Saint Potentien à l'occasion de l'office du Vendredi Saint. Monsieur le Maire invite les élus à s'y rendre.

- La mosaïque créée par les élèves du périscolaire sera exécutée sur un panneau plutôt que de la faire directement sur le mur intérieur de l'école. Cette prestation sera effectuée par une intervenante extérieure, facturée à hauteur de 600€ prévu dans le budget des NAP.

- Orange nous a informé par courrier du prochain retrait de la cabine téléphonique se trouvant place Aristide Briand.

- Une étude est en cours afin d'améliorer la réception de téléphonie mobile. Un pylône sera implanté sur la commune de Lichères-sur-Yonne, ce qui pourrait être bénéfique à Châtel-Censoir.

- La FNACA de Vézelay souhaite qu'un rassemblement ait lieu à Châtel-Censoir le 19 mars vers 11h30 à l'occasion de la commémoration du 54eme Cessez-le-Feu de la Guerre d'Algérie. La commune accepte cette demande et organisera un vin d'honneur.

- La Cour d'Appel de Paris et le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre ont envoyé un courrier demandant notre accord pour accueillir des personnes condamnées à des peines de travail d'intérêt général. L'accueil d'une personne majeure pourrait être accordée sous certaines réserves.

- Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan afin de remercier les enfants du Centre de Loisirs pour les travaux de peinture des bancs et des tables.

Fin de séance : 23h00